COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARTON Olivier, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le dix-neuf avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents:

CARTON Olivier

PUDWELL Karine

DEBRIS Peggy

LEPRETRE Pascal

LIBERT Patricia

NOREL Roger

LAMBERT Elodie

BEAUDLET Myriam

BEAUMONT Denis

EFFNER Jean-Pierre

GRAVELINES Isabelle

Absents excusés:

SAILLY Christophe : pouvoir à LEPRETRE Pascal POMMELET Rodrigue : pouvoir à CARTON Olivier

LELEU Jean-Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 10 Avril 2024.

I) $\underline{\text{CONTRAT}}$:

1. Espaces verts:

Monsieur le Maire demande à Madame Myriam BEAUDLET de quitter l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la réunion en date du 10 avril 2024, le lot $N^{\circ}2$ des espaces verts de la commune n'a pas pu être attribué. En effet, Arnaud Espaces verts a fourni 2 devis et le $2^{\text{ème}}$ devis n'a pas été lu lors de la réunion.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal les devis présentés par Arnaud espaces verts et l'ESAT pour le lot N°2 des espaces verts de la commune :

Arnaud espaces verts : 6 560 € 00 TTC

ESAT: 10 716 € 00 TTC

Pascal LEPRETRE : le lot N° 2 a été attribué à Arnaud espaces verts il y a deux ans et la qualité du travail rendu n'était pas celle attendue.

Monsieur le Maire : On constate une différence de $4\,000 \in 00$ entre les deux devis proposés. Il faudra faire un suivi sérieux du travail effectué par Arnaud Espaces verts et redresser la barre si celui-ci n'était pas satisfaisant.

Roger NOREL : l'écart correspond à une tonte de haies ou deux ?

Monsieur le Maire : il y a eu erreur de lecture lors du dernier conseil. Il s'agit bien de 2 tontes de haies.

Roger NOREL: avec l'ESAT nous n'avons pas 10%?

Monsieur le Maire : même avec les 10% le devis proposé par l'ESAT est encore plus cher qu'Arnaud espaces verts.

Peggy DEBRIS: nous pouvons peut être laisser une dernière chance à Arnaud espaces verts

Elodie LAMBERT: et voir le travail fourni au fur et à mesure

Isabelle GRAVELINES: le travail pour les lots attribués lors de la dernière réunion a-t-il commencé?

Monsieur le Maire : Les courriers pour l'attribution des lots sont partis cette semaine L'an prochain nous déciderons de l'attribution des lots lors d'une commission d'appel d'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 4 abstentions (Pascal LEPRETRE, Christophe SAILLY, Isabelle GRAVELINES, Jean-Pierre EFFNER) et une opposition (Roger NOREL), décide l'attribution du lot N°2 à Arnaud espaces verts pour un montant de 6 560 € 00 TTC.

II) FINANCES:

1. Défense extérieure contre l'incendie : demande de subvention auprès de la CAB :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la pose d'une poche à eau sur la parcelle ZA 60 (rue des déportés) située près de la maison de Monsieur HODICQ et Madame DECHAMPS.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est proposé que les communes sollicitent l'aide de la CAB pour le versement d'un fonds de concours pour financer leur projet.

Denis BEAUMONT : il s'agit de la maison à l'entrée de DANNES ?

Monsieur le Maire: oui

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la CAB pour le versement d'un fonds de concours pour le financement d'une poche à eau.

III) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL: dossier de consultation pour l'exploitation d'une unité de méthanisation implantée à Isques.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un courrier de le Préfecture du Pas-de-de-Calais relatif à un dépôt de dossier de la société LANDACRES ENERGIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Isques.

Le dossier de consultation a été tenu à disposition du public en mairie de Isques du 18 mars 2024 au 15 avril 2024, ou un registre a été déposé afin de recueillir les observations sur ce sujet.

Il appartient au Conseil Municipal d, consulté dans le cadre de ce projet, d'émettre un avis.

Roger NOREL : elle fonctionne déjà cette unité ?

Monsieur le Maire: oui

Denis BEAUMONT : elle est située là où il y a très peu d'habitations.

Isabelle GRAVELINES: on nous demande notre avis alors qu'elle est déjà installée.

Roger NOREL : on ne peut répondre que positivement.

Monsieur le Maire : la procédure est lancée par la Préfecture du Pas-de-Calais.

Après délibération, le Conseil Municipal à 12 voix pour et une abstention (Patricia LIBERT), émet un avis favorable sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Isques par la Société LANDACRES ENERGIE.

QUESTIONS POSÉES PAR MONSIEUR NOREL ROGER: IV)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOREL Roger pour les questions qu'il lui a fait parvenir.

➤ Coût de la délocalisation du boulodrome au terrain de football :

Roger NOREL : quel est le coût de la délocalisation du boulodrome au terrain de football ?

Monsieur le Maire : 79 747 € 70 TTC

Roger NOREL: nous avons eu des subventions?

Monsieur le Maire : non aucune.

Roger NOREL : le terrain est municipal ?

Peggy DEBRIS: oui

Roger NOREL : il faut être licencié pour pouvoir l'utiliser ?

Peggy DEBRIS: s'il n'est pas utilisé par l'association Jeux de Boules Dannois, il n'y a aucun

souci.

Isabelle GRAVELINES : si quelqu'un désire faire une partie de pétanque quand bon lui semble il ne peut pas alors puisque le terrain est fermé ?

Pascal LEPRETRE : on peut dire la même chose pour le terrain de football : si quelqu'un veut faire un match quand bon lui semble il est fermé également.

Denis BEAUMONT : on ne peut pas dire ça. Si quelqu'un veut jouer il peut y aller puisqu'il est municipal. Je pratique l'athlétisme à Boulogne-sur-mer, j'ai le droit d'utiliser la piste quand bon me semble.

Peggy DEBRIS: cela voudrait dire qu'il faut laisser le stade ouvert tout le temps?

Monsieur le Maire : si nous laissons le terrain ouvert nous rencontrerons certainement des problèmes de dégradations.

Roger NOREL: l'ancien terrain a été dégradé plusieurs fois

Monsieur le Maire : dans les autres communes, les espaces publics ne sont pas ouverts tout le temps. Quelques pistes de boules, ouvertes à tous, seront ultérieurement installées à proximité du Pôle éducatif.

Isabelle GRAVELINES: Vous pensez que les habitants proches de ces pistes de boules seront d'accord?

Peggy DEBRIS : il s'agit de la construction d'un pôle éducatif et de loisirs donc il y a forcément des structures pour les loisirs.

➤ Constructions terrains Rue du Château et Sergent-Maillard :

Roger NOREL : les projets de constructions sur les terrains Rue du Château et Sergent-Maillard vont se réaliser malgré les inondations rencontrées à ces endroits dernièrement ?

Monsieur le Maire : oui ce sont des parcelles constructibles

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'eau sur le terrain en face de la ferme Lemattre.

Pascal LEPRETRE: une étude hydraulique sera réalisée et un drainage adéquat.

> Agrandissement du cimetière :

Roger NOREL : avez-vous vu l'état du terrain (inondé) et nous allons agrandir le cimetière à cet endroit ?

Monsieur le Maire : c'est probable.

Roger NOREL : il y a là un vrai problème. Actuellement 3 défunts sont encore dans le caveau provisoire Comment allons-nous faire car les événements climatiques de ces derniers temps vont se répéter ?

Monsieur le Maire : nous allons augmenter l'espace funéraire dans le cimetière actuel en récupérant les concessions abandonnées. Dans le nouveau cimetière, on envisage de créer davantage de columbariums puisque de plus en plus de personnes se font incinérer.

Roger NOREL : le cimetière actuel est inondé.

Monsieur le Maire : vous êtes d'accord avec moi pour dire que ce n'est pas l'équipe municipale actuelle qui a décidé de cet endroit pour l'extension du cimetière ?

Roger NOREL : bien évidemment cela a été décidé il y a quelques années.

Roger NOREL : quel sera le coût d'assainissement de ce terrain ?

Monsieur le Maire : cela dépendra des travaux réalisés : une partie du drainage pour les tombes qui sont dans l'eau et les travaux réalisés ailleurs.

Eclairage monuments aux morts :

Roger NOREL : il faudrait penser à revoir l'éclairage du Monument aux Morts en temps mémoriel. En effet, il arrive que le monument soit éclairé en journée et pas en temps mémoriel. L'horloge se trouve à l'Eglise.

Monsieur le Maire : nous ferons vérifier l'horloge afin d'éclairer le monument en temps mémoriel.

La séance est levée à 18 heures 30.